

# Procédure d'instruction en ZRE

débit de prélèvement > 8m<sup>3</sup>/h

## AUTORISATION

Rubriques 1.1.1.0 (forage, puits, sondage)  
et 1.3.1.0 (prélèvements)

si réelle incertitude sur  
contexte hydrogéologique  
**instruction en 2 phases**

si pas d'incertitude sur  
contexte hydrogéologique  
**instruction en 1 phase**

